



Nationale d'élevage de la R.A.C.P



ARGELES-GAZOST (65) PARC DU CASINO

Dimanche 20 septembre 2020

Norbert GAINCHE : Montagne des Pyrénées : Mâles

Guido MASSIMELLO (IT) : Montagne des Pyrénées : Femelles

Salvatore GIANNONE : Berger des Pyrénées face rase : Mâles classes jeune, intermédiaire, ouverte, champion, vétéran, travail
Berger des Pyrénées poil long : Mâles classes jeune, intermédiaire, ouverte, champion, vétéran, travail

Jean-Jacques DUPAS : Berger des Pyrénées face rase : Femelles classes intermédiaire, ouverte, champion, vétéran, travail
Berger des Pyrénées poil long : Femelles classes intermédiaire, ouverte, champion, vétéran, travail

Alain PÉCOULT : Berger catalan : Mâles et Femelles
Berger des Pyrénées face rase : Mâles classes baby, puppy
Berger des Pyrénées poil long : Mâles classes baby, puppy
Berger des Pyrénées face rase : Femelles classes : baby, puppy, jeune
Berger des Pyrénées poil long : Femelles classes : baby, puppy, jeune
Mâtin des Pyrénées : Mâles et Femelles

Programme : Début des jugements : 9 heures (entrée des chiens à partir de 8 heures)

Race : Rayer les mentions inutiles et entourer obligatoirement une case

Berger Pyrénées Poil long	Berger Pyrénées Face Race	Montagne Pyrénées	Berger Catalan	Mâtin des Pyrénées
------------------------------	------------------------------	----------------------	----------------	-----------------------

Nom du Chien :

Sexe : **N° de tatouage ou transpondeur :**

N° au livre des origines : **Date de naissance :**

Engagé en classe individuelle (entourer la classe retenue)

BABY	PUPPY	JEUNE	INTERMEDIAIRE	OUVERTE	TRAVAIL	CHAMPION	VETERAN
------	-------	-------	---------------	---------	---------	----------	---------

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom de l'éleveur :

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse complète du propriétaire :

Téléphone : E-mail :

Autres classes :

Attention tous les chiens des classes ci-dessous doivent appartenir à la même personne et être engagés en classes individuelles :

- **COUPLE** avec :
- **PAIRE** avec :

Confirmation gratuite pour les chiens engagés à la NE
OUI / NON (rayer la mention inutile)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre engagement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux responsables de l'association uniquement. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la trésorerie de la RACP.

Lors de cette Nationale un TEST DE COMPORTEMENT sera organisé :
Renseignements et feuille à télécharger sur le site internet de la R.A.C.P. :
www.chiens-des-pyrenees.com

ENGAGEMENTS SUR WWW.SCCEXPO.FR



Nationale d'élevage de la R.A.C.P



ARGELES-GAZOST (65) PARC DU CASINO

Dimanche 20 septembre 2020

ATTESTATION

« Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition, que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à moi-même ou à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement de la S.C.C., notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. »

Date : Signature :

Tarif toutes classes (sauf baby, puppy, vétéran : adhérent 15 €, non adhérent 30 €)

1er chien: 50 € (avec un catalogue)	1er chien adhérent RACP : 35 € (avec un catalogue) Adhérent à jour de cotisation 2020
--	---

Pour plusieurs chiens consultez le fichier tarif

Feuille d'inscription à retourner, accompagnée du paiement (à l'ordre de la RACP)

► Société Centrale Canine. SCC EXPO,

155 avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS Cedex

■ Possibilité de vous engager par internet (recommandé)

sur le site : <https://www.scceexpo.fr/fr-FR> : avec paiement sécurisé par carte bancaire

Date limite de clôture courrier : 1er septembre 2020 (date de réception du courrier)

Date limite de clôture internet : 7 septembre 2020 : <https://www.scceexpo.fr/fr-FR>

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à cette demande de participation.

- copie du virement bancaire / IBAN number is (International Bank Account Number) : FR76 30003 03833 00037289515 75 ou BIC number is (Bank Identifier Code) : SOGEFRPP
- Photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de l'étranger.
- Photocopie des justificatifs pour l'inscription en classe Champion et en classe Travail

Attention : Aucun engagement par mail

2 N.H.A.T. (Test Troupeau) sont organisés le samedi et le dimanche.

Plus de renseignements et la feuille d'inscription sur le site de la R.A.C.P.



Nationale d'élevage de la R.A.C.P



ARGELES-GAZOST (65) PARC DU CASINO

TARIFS Nationale d'élevage et Régionales d'élevage RACP

- Attention pour bénéficier du tarif adhérent, vous devez être à jour de cotisation et adresser obligatoirement copie de votre carte adhérent RACP.
- Les chiens doivent être obligatoirement engagés au nom du propriétaire, qu'il soit adhérent ou non adhérent RACP.

	Non Adhérent RACP	Adhérent RACP
1er chien (avec le catalogue)	50 €	35 €
2ème chien (appartenant au même propriétaire)	35 €	20 €
3ème chien et suivants (appartenant(s) au même propriétaire)	30 €	15 €
Classes paire, couple	15 €	5 €

Classe Baby, Puppy, Vétéran	30€	15€
------------------------------------	------------	------------

Remplir obligatoirement le coupon adéquat à télécharger sur le site RACP www.chiens-des-pyrenees.com	Non Adhérent	Adhérent
Test de comportement pour les chiens engagés à l'exposition	10€	5€

Test de comportement pour les chiens non engagés à l'exposition :
15€ (non adhérent), 10€ (adhérent) (joindre obligatoirement la copie du certificat de naissance ou du pédigrée)

Les chèques doivent libellés à l'ordre de la R.A.C.P

Pour paiement venant de l'étranger : par virement IBAN.

IBAN : FR76 30003 03833 00037289515 75 – BIC : SOGEFRPP

RÉUNION DES AMATEURS DE CHIENS PYRÉNÉENS - R.A.C.P.

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALE ET RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Berger des Pyrénées - Berger de Catalogne - Montagne des Pyrénées - Mâtin des Pyrénées
Règlement en vigueur au 1er septembre 2017

1. L'exposition nationale d'élevage de la Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens (R.A.C.P.) est ouverte à tous les propriétaires de chiens de berger ou de montagne des Pyrénées, de berger de Catalogne ou de mâtin des Pyrénées. Tous les chiens doivent obligatoirement être âgés de quatre mois au moins. Ils doivent être en bonne santé.

Ils peuvent soit :

- a)** Posséder un certificat de naissance ou un pedigree délivré par la Société Centrale Canine (L.O.F.)
- b)** Être inscrits à un livre des origines étranger reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.)
- c)** Être tatoués ou identifiés électroniquement et inscrits au fichier ICAD (identification des carnivores domestiques) s'ils sont présentés à l'examen de confirmation à titre initial et ne sont pas autrement identifiés.

2. Le but de cette exposition nationale d'élevage est de rechercher des sujets bien typés et bien équilibrés, ayant suffisamment de qualités apparentes pour faire de bons reproducteurs.

3. Les chiens peuvent être engagés dans les classes suivantes :

Baby	4 à 6 mois
Puppy	6 à 9 mois
Jeune	9 à 18 mois
Intermédiaire	15 à 24 mois
Ouverte	à partir de 15 mois
Travail	à partir de 15 mois
Champion	(uniquement pour les chiens titulaires de titres de champion officiellement reconnus par la S.C.C. et la F.C.I.)
Vétérant	à partir de 8 ans

- Pour la classe Travail, joindre une photocopie de l'attestation d'inscription en classe Travail délivrée par la S.C.C.

- Pour la classe Champion, joindre une copie des titres de champion reconnus par la F.C.I.

4. Tous les chiens d'une même classe et d'un même sexe sont présentés sur le ring et examinés individuellement et comparativement aux autres par un juge spécialiste de la race qui peut ne pas exiger la présence de la totalité de la classe simultanément sur son ring.

Chaque chien se voit attribuer un qualificatif :

Classes Baby, Puppy : Très Prometteur – Prometteur – Suffisant – Disqualifié – Ne Peut Être Jugé.

- Chiens non classés, seul le premier est désigné par le juge, s'il obtient le qualificatif Très Prometteur.

Classes Vétérant : Excellent – Très Bon – Bon – Suffisant – Disqualifié – Ne Peut Être Jugé.

- Chiens non classés, seul le premier est désigné par le juge, s'il obtient le qualificatif Excellent.

Classes Jeune – Intermédiaire – Travail – Ouverte et Champion : Excellent – Très Bon – Bon – Suffisant – Disqualifié – Ne Peut Être Jugé.

- Les six meilleurs sujets sont classés.
- Chaque juge est responsable du classement dans les classes qu'il juge. Le juge attribuant le C.A.C.S. (Certificat d'Aptitude au Championnat de Conformité au Standard) et la R.C.A.C.S. (Réserve de Certificat d'Aptitude au Championnat de Conformité au Standard) est celui qui juge la classe ouverte.

5. Le C.A.C.S. est en compétition entre les classes Intermédiaire, Ouverte et Travail. Il y en a un par sexe et

par variété. Le C.A.C.S. de l'exposition nationale d'élevage équivaut à celui de l'exposition de championnat de France de la S.C.C.

Dans le cas où le même chien obtient le C.A.C.S. de l'exposition nationale d'élevage et celui de l'exposition de championnat de France de la S.C.C., c'est la R.C.A.C.S. suivant le C.A.C.S. obtenu en second qui est transformée en C.A.C.S. (sous réserve que le chien l'ayant obtenue remplisse les conditions d'homologation exigées).

6. Il existe également d'autres classes non individuelles :

Classe d'affixe : pour les chiens nés chez un éleveur et pouvant ne plus lui appartenir. Les lots de classe d'affixe devront compter au moins trois chiens et cinq au plus. Un éleveur peut engager plusieurs lots de chiens en classe d'affixe, chaque lot constituant un lot indivisible. L'éleveur doit avoir engagé un chien à l'exposition (pouvant ne pas être de son élevage).

Classe lot de reproducteur : un reproducteur mâle ou femelle et de trois à cinq de ses fils ou filles.

Classe lot de reproduction : de trois à cinq descendants d'un reproducteur mâle ou femelle en son absence (le reproducteur pouvant être décédé).

- Les lots de ces classes doivent être engagés par écrit, par l'éleveur, au plus tard une demi-heure après la fin des jugements des classes individuelles.

Classe de couple : deux chiens de sexes différents appartenant au même propriétaire et engagés dans des classes individuelles.

Classe de paire : deux chiens de même sexe appartenant au même propriétaire et engagés dans des classes individuelles.

Classe de groupe : au moins trois chiens appartenant au même propriétaire et engagés dans des classes individuelles.

- Pour les classes couple, paire et groupe, les inscriptions doivent être faites lors de l'envoi des engagements.

7. La coupe **challenge Bernard Sézac-Lagrange** est mise en compétition chaque année lors de l'exposition nationale d'élevage. Elle est attribuée au meilleur berger et au meilleur montagne (1 par race). Elle doit être rendue lors de la nationale d'élevage suivante en bon état. Elle est acquise définitivement si le même chien l'emporte trois fois consécutivement.

8. Il est possible de procéder à l'examen de confirmation pour les chiens engagés par ailleurs à cette exposition. L'âge minimum exigé pour les bergers des Pyrénées et de Catalogne est de 12 mois et de 15 mois pour les chiens de montagne et mâtins des Pyrénées.

9. Le règlement de l'exposition régionale d'élevage est le même que celui de l'exposition nationale d'élevage, mais le C.A.C.S. et la R.C.A.C.S. n'y sont pas attribués.

10. En cas d'annulation pour cas de force majeure, les engagements ne sont pas remboursés, de nombreux frais étant engagés avant la date de l'exposition. Les exposants sont prévenus dans toute la mesure du possible.

11. Les chiens classés dans les six premiers de chaque classe qui ne sont pas présentés sur le ring d'honneur, s'ils y sont appelés, sont déclassés.

12. Pour tout point non précisé dans ce règlement, c'est le règlement en vigueur dans les expositions nationales de la S.C.C. qui est applicable.